

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 04/2010

STOP A LA SPIRALE DE LA CONCURRENCE FISCALE !

L'initiative pour des impôts équitables a comme objectif de limiter la concurrence fiscale entre les cantons. Elle réclame, de plus, un taux d'imposition plancher.

NIKLAUS HARI

L'initiative « Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale » définit un taux d'imposition minimum, afin de limiter la concurrence fiscale entre les cantons. Pour un revenu supérieur à 250 000 francs, le taux doit être fixé à 22 % et pour une fortune supérieure à 2 millions, il doit être d'au moins 5 pour mille. De plus, les taxations dégressives sont interdites.

La concurrence fiscale est devenue malsaine. Les communes et les can-

tons, mais également les pays, se livrent une bataille ruineuse afin d'attirer les plus gros contribuables. À ce jeu là, la relation entre prestations étatiques et niveau d'imposition passe fréquemment à la trappe (principe d'efficacité), et la seule chose qui compte est de pouvoir se vanter d'avoir le taux d'imposition le plus bas. Les cantons se coupent ainsi mutuellement l'herbe sous le pied. En effet, si on ne veut pas se retrouver distancé, il faut continuer à surfer sur la spirale fiscale descendante. Au résultat, certaines entités se trouvent déjà au bord du gouffre financier.

Limitations modérées

L'initiative pour des impôts équitables, qui est présentée au peuple le 28 novembre, doit désamorcer cette concurrence fiscale et assurer plus d'équité. À l'heure actuelle, il existe

déjà au sein des cantons certaines limites à la concurrence fiscale. L'initiative veut également implanter des gardes-fous pour la concurrence entre les cantons. Elle n'abroge ni la concurrence fiscale ni le principe du fédéralisme et agit avec mesure puisqu'elle se limite aux revenus supérieurs à 250 000 francs et aux fortunes supérieures à 2 millions. Mis à part l'introduction d'un taux d'imposition plancher, l'initiative prévoit l'interdiction des impôts dégressifs. Cela doit empêcher que les riches ne soient imposés à un taux plus bas que les classes de revenus inférieurs.

Afin de limiter les conséquences de la concurrence fiscale, l'assemblée des délégués, réunie le 28 août à Weinfelden, s'est prononcée en faveur de cette initiative par 75 voix contre 12.

CONSIGNES DE VOTE

Le PEV recommande le vote suivant pour la votation du 28 novembre :

Initiative pour des impôts équitables	OUI
Initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi) »	NON
Arrêté fédéral concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers (contre-projet)	OUI

EDITO

Droit à la vie

Qu'est-ce qui fait que votre vie vaut la peine d'être vécue? Voilà les premiers mots de la déclaration « Valeurs de vie » sur laquelle le PEV s'appuie pour définir et appliquer une politique fondée sur des valeurs chrétiennes. Le PEV Genève s'est penché sur la question, notamment en relation avec le fait que ce canton détient aujourd'hui un triste record : avec 1409 avortements pratiqués en 2009, il est le canton qui pratique le plus d'avortements en Suisse, soit 13%. Un éducateur spécialisé travaillant avec des adolescents en rupture a mis en lumière un lien direct entre la banalisation de l'avortement et des problématiques psychosociales, parce que nombre de jeunes (et moins jeunes) se demandent au fond d'eux-mêmes quel est leur droit à la vie, alors que leurs parents ont décidé d'avorter du « grand frère ». À l'heure où plus de 75 000 signatures ont été récoltées en faveur de l'initiative « le financement de l'avortement est une affaire privée », la prise de conscience grandissante ainsi que l'intérêt croissant des chrétiens pour cette question sont réjouissants et doivent être poursuivis par la promotion des associations actives dans le domaine et surtout par l'intercession.

*Valérie Kasteler-Budde,
Co-Présidente du PEV Genève,
Co-Présidente du comité
d'initiative www.affaireprivee.ch*

J.A.B.
3000 Berne 7

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

EXPULSER – MAIS CORRECTEMENT!

Le PEV refuse massivement l'initiative sur le renvoi et soutient, tout aussi massivement, le contre-projet. Celui-ci reprend les requêtes justifiées de l'initiative et permet une application conforme à la constitution et au droit international.

WALTER DONZÉ

L'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » contient une part émotionnelle importante. Les étrangers et étrangères doivent être renvoyés et non pas remplir nos prisons. Le texte de l'initiative contient une liste plutôt aléatoire de délits qui conduisent à l'abrogation de l'autorisation de séjour et cela indépendamment des peines correspondant aux délits. La marge de manoeuvre des autorités existant aujourd'hui deviendrait inexistante, l'initiative mélangeant les infractions graves et les délits mineurs. Un voleur à la tire n'ayant commis qu'un seul et unique délit devrait être renvoyé, alors que quelqu'un ayant commis des escroqueries graves, des lésions corporelles importantes ou encore des délits économiques se verrait infliger une réclusion de plusieurs années, mais pourrait rester en Suisse et cela dans la mesure où le texte de l'initiative ne contient pas ces sortes d'infractions.

Contre-projet raisonnable

Aujourd'hui, le renvoi est géré de manière très différente d'un canton à l'autre. Cela n'est pas satisfaisant, d'autant plus que la criminalité des étrangers préoccupe de plus en plus la population suisse. C'est pourquoi le parlement a décidé de présenter un contre-projet à cette initiative. Celui-ci ne se base pas simplement sur des infractions uniques, mais sur des jugements entrés en force. Est renvoyé un étranger condamné, par un jugement entré en force, pour une infraction passible d'une peine de prison d'au moins un an (meurtre, homicide, viol, lésions corporelles graves, etc.). Celui qui a été condamné à deux ans au moins de prison (en une ou en plusieurs fois au

cours des dix années écoulées) perd également son autorisation de séjour. Les principes de l'Etat de droit et de proportionnalité sont ainsi respectés tout comme le droit international.

Le contre projet poursuit le même objectif que l'initiative : les criminels étrangers ayant commis de graves infractions doivent être renvoyés. Le retrait de l'autorisation de séjour dépend cependant de la peine prononcée et du tort engendré et non pas d'une sélection arbitraire de délits.

Incompatible avec le droit international

L'initiative fait miroiter des solutions faciles et radicales. Des renvois seraient bel et bien prononcés, mais ne pourraient, dans de nombreux

cas, pas être menés à bien. De nombreux conflits avec les garanties internationales contenues dans la Constitution apparaîtraient, notamment en rapport avec le principe de non-refoulement (une personne ne peut être renvoyée dans un pays dans lequel sa vie serait mise en danger), la protection de la vie privée et de la vie de famille, ainsi qu'avec le principe de proportionnalité.

C'est pourquoi l'assemblée des délégués du PEV Suisse, réunie le 28 août à Weinfelden, s'est prononcée contre l'initiative sur le renvoi par 75 voix contre 14 et a accepté le contre projet par 75 voix contre 12. Elle donne ainsi clairement la priorité au contre-projet en réponse à la question subsidiaire.

COLLABORATEURS

NOUVEAU COORDINATEUR ROMAND

Le nouveau coordinateur romand du PEV s'appelle Christian Meyer. Il succède à Silvia Hyka.

(mh). Après cinq ans d'engagement en tant que coordinatrice romande, Silvia Hyka est entrée de plein pied dans ses nouvelles fonctions auprès d'insieme Vaud. Son successeur s'appelle Christian Meyer. Après huit années passées au Burkina Faso, il vient de rentrer en Suisse et s'est établi à Brügg (BE) avec son épouse Heidi et leurs deux filles Victoria et Rosaline.

Formé en tant qu'électronicien, il choisit d'étoffer ses compétences par une formation d'agent technico-commercial et a obtenu son master en théologie en 2010. Il va désor-

mais s'investir au sein du PEV afin de soutenir les différents responsables du PEV actifs sur la scène politique romande dans leurs activités d'implantation et d'expansion. Le PEV lui souhaite la bienvenue.



Christian Meyer.

DE BERNE

Etre invalide n'est plus à la mode

Marianne Streiff, conseillère nationale (EVP, BE), souhaite, au moyen de sa première intervention, modifier le concept discriminatoire « invalide » (= sans valeur) dans la loi nationale. Personne n'est sans valeur simplement en raison d'un handicap!

Deux semaines de congé paternité

La deuxième motion de Marianne Streiff requiert un congé paternité de deux semaines, qui doit être, à l'instar de l'assurance maternité, financé par l'APG. Les pères pourraient ainsi bénéficier d'un congé spécial lors de la naissance de leur enfant, comme cela est déjà le cas dans certaines entreprises.

Intégration professionnelle pour tous

À l'heure des questions, Marianne Streiff souhaite que le Conseil fédéral se prononce sur sa stratégie de renforcement de l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Les intentions du Conseil fédéral de limiter le financement de la formation professionnelle initiale prévue dans la 6ème révision de l'AI ne correspondent en effet pas aux déclarations faites, même du bout des lèvres, à ce sujet.

La réintégration est-elle réaliste?

La 6ème révision de l'AI prévoit d'importantes économies au moyen d'une réintégration réussie. La conseillère nationale Maja Ingold (EVP, ZH) demande au Conseil fédéral de s'exprimer au sujet des chiffres sous-tendant ce pronostic, sa robustesse et si les chances de succès de la réintégration sont connues.

LA POLITIQUE, C'EST UN JEU D'ÉQUIPE



FRANÇOIS BACHMANN,
CO-PRÉSIDENT DU PEV VAUD

Lors des dernières votations, les citoyens vaudois ne s'en seront pas tous rendus compte: l'Alliance du Centre existe enfin pour l'administration! Grâce aux efforts soutenus de nos partenaires, les recommandations de vote de notre groupe au Grand Conseil ont paru dans la feuille jointe au bulletin officiel. Une première depuis la création du groupe parlementaire en 2007! Le PEV Vaud a aussi réaffirmé sa volonté de continuer sur la bonne lancée de l'Alliance du Centre en participant d'ores et déjà aux discussions sur la grande année électorale qui nous attend (élections communales, fédérales et cantonales entre mars 2011 et mars 2012) et pris position sur différents projets soumis à consultation. Plus de visibilité, des partenaires politiques fiables, des rangs qui s'étoffent, des idées de nouveaux partis régionaux, un programme de législature en construction: tant d'indicateurs que le PEV Vaud se porte bien et sera prêt pour l'année « chaude » qui nous attend!

AGENDA

20 novembre 2010

Assemblée des délégués du PEV Suisse à Morat

28 novembre 2010

Votations fédérales

4 décembre 2010

Journée stratégique: élections du Conseil National de 2011

ESPACE LOCAL EN MUTATION

Les communes changent et doivent faire face à de nombreux défis: situation financière difficile, manque d'intérêt pour la fonction publique, etc.

PATRICK GSTEIGER,
PRÉSIDENT DU PEV JURA BERNOIS ET
DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

L'autonomie communale s'est fortement érodée ces 20 dernières années, et nombre de tâches sont confiées à des syndicats intercommunaux au fonctionnement plutôt opaque. Pour en parler, le PEV du Jura bernois (PEVJB) a organisé une conférence-débat en deux temps à Reconvilier. Il a fait appel à deux orateurs spécialistes du domaine des fusions de communes, Pierre-Alain Rumley (président de la nouvelle commune de Val-de-Travers NE) et Gilles Léchet (gérant du bureau de conseils Compas Management Services). Dans la deuxième partie de la soirée, la discussion s'est poursuivie en compagnie de Marcelle Forster (membre de l'Assemblée interjurassienne et ancienne conseillère municipale à Moutier), Willy Sunier (président du Conseil du Jura bernois et président du groupe de travail pour la fusion des communes du Plateau de Diesse) et Jean-Paul Mercerat (conseiller communal à Bévillard et membre du comité COF 17 qui planche sur le projet de fusion de 17 communes du Jura bernois).

Masse critique

Au cours des débats, il a été relevé que, pour qu'une fusion aboutisse, il

faut bien la préparer sans brûler les étapes. Une taille critique suffisante doit être imaginée. Aux yeux de M. Rumley, les 10'800 habitants du Val-de-Travers sont un minimum. Sachant que « mettre ensemble neufs pauvres, ça ne fait pas un riche! », mieux vaut donc directement passer à l'échelle supérieure. En outre, il faudrait que les édiles s'impliquent pour vendre le projet à la population, en jouant cartes sur tables, en détaillant les coûts et en expliquant où des économies sont possibles. Sinon, selon M. Léchet, on court à l'échec, car une fusion a une composante émotionnelle importante.

Evolution dans le canton de Berne

Le canton de Berne compte 388 communes, dont la moitié à moins de 500 habitants. A ce jour, 15 projets de fusion ont abouti et huit ont échoué. Jusqu'ici, le canton pratique une politique de fusions volontaires, mais la situation pourrait changer avec la proposition de modification de la constitution. En effet, la garantie d'existence des communes pourrait être assouplie pour permettre au Conseil-exécutif d'imposer, dans certaines conditions, des fusions même contre la volonté d'une commune, notamment en réduisant les versements qu'elles touchent par le biais de la péréquation financière.

Le projet est en consultation et le PEVJB suit la situation de près.



Fusion de communes? Le PEV a organisé un débat.

ILLEGAL ET ANTI-DEMOCRATIQUE

Le Grand Conseil vote une norme anticonstitutionnelle.

On le craignait, ça s'est fait. Le Grand Conseil a accepté la proposition du gouvernement pour la répartition des cercles électoraux. A part l'alliance du centre-gauche, tous les groupes parlementaires ont voté en faveur du maintien des cercles électoraux actuels. Et cela même s'il a été reconnu et accepté que la répartition des circonscriptions contredit les normes du Tribunal fédéral pour les élections proportionnelles. Le débat a été marqué par un grand désintérêt et une grande méconnaissance de la situation et des faits, notamment de la part des députés PDC. L'intervention d'un député du district de la Sarine déclarant qu'il ne voulait aucune modification des cercles électoraux a été l'illustration parfaite de ce débat. De plus, les débats n'ont pas été ouverts à tous, mais uniquement à un porte-parole par groupe parlementaire. Cela montre clairement combien le canton de Fribourg reste encore insensible aux droits de minorités. Le PEV réfléchit, une fois de plus, à faire appel au Tribunal fédéral.

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information
du Parti Evangélique Suisse (PEV)
7^{ème} année, numéro 4, octobre 2010

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.- /an.

Editeur: Parti Evangélique Suisse (PEV)
CP 294, 3000 Berne 7
Tél. 031 351 71 71, Fax 031 351 71 02
info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:
Christian Meyer, Coordinateur romand PEV
Guinandstrasse 10, 2555 Brügge
christian.meyer@evppev.ch

CONSTRUIRE ET VIVRE DANS UN ESPRIT D'UNITÉ

Daniel Delisle a assuré la présidence du PEV Neuchâtel depuis sa fondation en 2006. Il vient de transmettre son mandat à Didier Rochat. Celui-ci est candidat pour le Conseil d'Etat neuchâtelois.

DANIEL DELISLE

Tout le monde sait qu'un poste est devenu vacant au Conseil d'Etat Neuchâtelois. Le PEV a décidé de proposer Didier Rochat, homme connaissant bien la politique du canton, comme candidat à cette élection complémentaire. Il a accepté ce challenge. Et s'il était élu? Nous sommes convaincus qu'il a des chances! Pour la petite histoire, goûtez l'anecdote suivante: lorsque les affiches ont été portées au Locle, la ville nous a fait savoir qu'elle ne prenait pas nos affiches; nous en avons demandé la raison, et la réponse a été que la ville du Locle ne s'occupe pas d'exposer les campagnes des partis «qui ne sont pas représentés au Locle». Nous ne

sommes donc pas les seuls préterités par un tel décret communal. Nous avons réagi fortement par voie de presse, dénonçant la partialité et l'il-légalité d'un tel mode de fonctionnement au sein de cette commune. Et Le Locle a cédé, nos affiches seront placardées officiellement!

Un nouveau président

Notre campagne a pour slogan « Pour le canton – Construire et vivre dans un Esprit d'Unité ». Notre intention est bien de tenter de rebâtir sur ce qui est presque des ruines dans le paysage politique de notre région; et pour ce faire, rechercher l'unité est une condition sine qua non. Le défi est de taille!

Le 28 septembre, le PEV NE tenait son Assemblée générale. Les points saillants de cette séance ont été quelques remaniements au sein

du Comité, dont le changement de président. En effet, Daniel Delisle a fonctionné depuis la création de cette section cantonale; il est grand temps de mettre une nouvelle tête et une nouvelle bouche à sa place! Il avait déjà demandé à être relevé de

ses fonctions l'année dernière, mais ce n'était pas mûr. Cela dit, il reste, sinon à la barre, du moins dans le bateau, peut-être même à une rame... Et c'est Didier Rochat, senti depuis longtemps, qui a pris ce mandat en main. La section neuchâteloise du PEV lui accorde une totale confiance, tant pour ses idées que pour son efficacité. Nous lui savons gré d'avoir accepté.

Un détail encore, pour terminer: nous croyons fermement que nos réunions de prière sont écoutées par notre Dieu! Nous croyons que «sa bonne main est sur nous» et sur l'ensemble du PEV dans notre pays. Soyons tous bénis ensemble!



Daniel Delisle (g) transmet le flambeau à Didier Rochat (d).

MOUTIER

ELECTIONS COMMUNALES

(mh). À Moutier, un nouveau groupe politique local nommé INTER-FACE a été initié par le PEV en collaboration avec le PSJB et des candidats «sans-partis». Le but affiché est de s'affranchir des clivages liés à la Question jurassienne. Manuel Gsteiger (PEVJB) est tête de liste et le PEV s'en réjouit.



Manuel Gsteiger.

PEV GENEVE

ÇA BOUGE ENCORE A GENEVE !

Une nouvelle section régionale en vue et bouillonnement autour de l'année électorale 2011: le PEV Genève se profile sur la scène politique genevoise.

FLORIAN BAIER,
CO-PRÉSIDENT DU PEV GENEVE

Après le PEV Arve – première section régionale à Genève – avait lieu ce jeudi 14 octobre notre première rencontre d'information en vue de la création du «PEV Rhone». Nous vous en informerons à l'occasion de la prochaine édition d'accents. Mais ce n'est pas tout! Nous nous réjouissons également de vous annoncer les premières Assises du PEV genevois, qui auront lieu le samedi 13 novembre 2010 au Centre sportif de

Sous-Moulin (Thônex), pour un grand «brain storming». Elles seront l'occasion de rassembler, pour une mise en commun générale, tous les membres et sympathisants du PEV genevois en vue de l'année électorale 2011: élections communales en mars, élections fédérales en automne. Nous désirons voir le PEV Genève prendre ses marques dans la vie politique cantonale et se faire connaître comme un acteur engagé et digne de confiance. Être chrétiens en politique est actuellement une nécessité dans un monde confus et bien souvent irresponsable. Aussi, nous nous

réjouissons de voir se lever à nos côtés de plus en plus d'hommes et de femmes déterminés à faire la différence, à être «sel et lumière» là où Dieu nous a placés!

Assises du PEV GE

Les Assises auront lieu le samedi 13 novembre 2010 de 11 heures à 16 heures, restaurant du Centre sportif de Sous-Moulin, Thônex. Plus d'infos et inscription dans la lettre circulaire ou sur notre site: www.pev-ge.ch.